



QUE SE PASSE

T-IL A

LA MURAZ

BULLETIN COMMUNAL n° 10 - Décembre 1992

SOMMAIRE :

pages	1 et 2	:	Le mot du Maire
	3 et 4	:	Décisions du Conseil
	5	:	Urbanisme année 1992
	6	:	Etat civil pour 1992
	7	:	Budget supplémentaire
	8	:	Intercommunalité
	9	:	Commémoration du 11 novembre
	10	:	La page des Associations locales
	11	:	Information du service social de Reignier
	12	:	Il y a 100 ans...
	13	:	Téléthon 92
	14	:	Lou P'tiouts
	15	:	Notre blason

LE MOT DU MAIRE

Le mois de décembre s'achève et a été marqué, pour notre commune, par diverses manifestations à but humanitaire ; je veux parler de la participation au Téléthon 1992 ainsi que du concert donné par les chorales de Reignier et de Fillinges dans l'église de La Muraz, à l'issue duquel la somme de 3.600,- F fut recueillie et parviendra aux habitants de la région sinistrée de Vaison-la-Romaine.

A la clôture du Téléthon, les organisateurs pouvaient se montrer à la fois satisfaits mais aussi un peu déçus :

- satisfaits devant le succès sportif de cette manifestation (vous en lirez les échos dans ce bulletin), ainsi que devant son succès financier : en effet, ce n'est pas moins de 7.000,- F qui furent déposés dans l'urne placée devant l'abri-bus où, durant plus de 24 heures, du vendredi 4 décembre à 18 heures jusqu'au samedi 5 en soirée, une permanence et une buvette furent assurées ; que tous les généreux donateurs soient ici remerciés.*
- mais aussi déçus car le deuxième volet de cette manifestation n'a pas vraiment reçu, de la part des habitants de notre commune, l'accueil qu'on aurait pu escompter. En effet, si l'on excepte une vingtaine d'autochtones, c'est dans la quasi indifférence de la population murazienne que fut servie la soupe à l'oignon (excellente, ont pu dire les connaisseurs ; les absents ont eu tort !).*

Mêmes sentiments au soir du concert du 12 décembre : alors que la prestation des deux chorales fut d'un excellent niveau, l'affluence, elle, fut moyenne et composée en grande partie des familles des choristes et d'habitants des communes voisines.

Un tel désintérêt est vraiment regrettable. Il est certain que nous sommes extrêmement sollicités mais il faut savoir, de temps à autre, se déplacer pour apporter son soutien aux causes qui méritent d'être défendues et, à plus forte raison, lorsqu'elles le sont dans sa propre commune ; c'est en tout cas mon opinion.

(suite)

En parallèle à tout cela, le Conseil Municipal a, depuis 1989, institué ou rétabli :

- *présentation des voeux en janvier et tirage des rois,*
- *célébration de la Fête des Mères avec décoration des mères de famille nombreuse,*
- *commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945,*
- *bal gratuit du 14 juillet,*
- *commémoration du 11 novembre 1918 suivi du banquet des Anciens Combattants.*

Avant chacune de ces manifestations, la population, largement informée par un tract distribué dans les boîtes aux lettres, est cordialement invitée à y prendre part. Mais là aussi, alors que nous avons à ces occasions le plaisir de saluer une petite partie de nos habitants, l'immense majorité ne se déplace pas. Bien évidemment, nous savons que notre action ne peut faire l'unanimité mais nous avons tout de même le sentiment que nos efforts sont bien peu récompensés; en effet, toute manifestation suppose préparation et engagement de la part d'une poignée de bénévoles qui ne compte pas son temps et se dévoue au service des autres. Nous attendons seulement que l'on prenne quelquefois la peine de se déplacer et ainsi traduire un intérêt pour ce qui se passe dans la commune. Ceci aurait pour effet de nous encourager à poursuivre l'action engagée qui n'a d'autre but que d'apporter un peu de vie à notre collectivité, dans le respect des traditions du calendrier.

Peut-être préférez-vous une commune endormie, en marge des autres, fermée au progrès et où le passé a plus d'importance que le présent ? Si tel est le cas, vous voudrez bien m'excuser d'avoir troublé votre somnolence. Par contre, si vous considérez que ces réjouissances et commémorations font partie intégrante de la vie d'une commune telle que la nôtre, alors essayez de participer chaque fois que vous le pourrez ; nous serons ravis de vous accueillir et votre présence sera réconfortante pour nous.

Le but de mon propos n'est pas de juger, ni de vouloir donner des leçons à qui que ce soit ; simplement, il s'agit de réflexions que je tenais à exprimer au lendemain de ces manifestations de solidarité qui, pour moi, revêtent une importance certaine et ne peuvent réussir sans l'appui du plus grand nombre. J'espère que vous comprendrez ma démarche.

Pour terminer, je tiens à vous présenter, en mon nom personnel et celui du Conseil Municipal, mes meilleurs voeux de santé, de prospérité, de joies et d'espérance pour l'année 1993.

Noël JACQUEMOUD

DECISIONS DU CONSEIL

Durant le deuxième semestre 92, le Conseil Municipal a :

- . approuvé le compte administratif de 1991 ;
- . repoussé la proposition de fiscalisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- . voté le montant des indemnités du maire pour 3.452,- F et des adjoints pour 2 fois 1.381,- F à répartir entre les 3 adjoints ;
- . adhéré, dans le cadre de l'intercommunalité, au groupement de communes: canton de Reignier sauf Fillinges et plus Arthaz ;
- . accepté le devis de 26.190,- F de travaux de voirie pour la réparation du chemin de Chez Gargairon ;
- . approuvé le budget supplémentaire de 1992 ;
- . accepté l'achat du terrain de Monsieur André CLAIR, situé derrière le terrain de sport de l'école, pour un montant de 370.000,- F (plus les frais de notaire) pour une superficie de 2.178 m² (terrain plat) et 795 m² (bois et talus) ;
- . donné son accord pour un revêtement d'émulsion sur le chemin de Chez Gargairon, pour un coût d'environ 10.000,- F ;
- . voté les subventions suivantes :

- Association Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre :	500,- F
- Souvenir Français :	500,- F
- Association des Donneurs de Sang, Reignier :	500,- F
- Association des Paralysés de France :	200,- F
- Ecole Privée La Chamarette :	2.000,- F
- Ecole Privée Saint-Vincent à Collonges s/Salève :	1.500,- F
- Société d'équarissage :	685,- F
- Ligue contre le cancer :	1.000,- F
- Association Léon-Bérard pour les familles d'enfants cancéreux (logement) :	500,- F
- Association française contre les myopathies :	500,- F
- Association française des scléroses en plaques :	200,- F
- Aide à domicile en milieu rural (A.D.M.R.) :	2.500,- F
- Caisse mutuelle de prévoyance du personnel des Collectivités territoriales :	390,- F

(décisions du Conseil Municipal - suite)

- . donné son accord pour l'achat d'autocollants représentant le blason élaboré au mois de mai dernier, pour un montant de 2.400,- F ;
- . décidé l'ouverture d'un dépôt de matériaux inertes à l'emplacement de l'ancienne décharge et à la disposition exclusive des habitants de la commune. Un portail a été installé et les clés sont disponibles en mairie et chez chaque conseiller municipal, ceci afin d'éviter tout abus. Ce dépôt ne concerne que les ferrailles, déchets de tonte, gravats, terre et remblais en petite quantité. Un règlement a été distribué dans chaque foyer de la commune ;
- . donné son accord pour l'embauche de Claude MEGEVAND pour occuper un poste d'entretien d'équipement collectif, dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité. Sa durée a été portée à trois mois, renouvelable jusqu'à 36 mois au maximum. Dans ce type de contrat, l'Etat prend en charge une grande partie des frais de salaire et de charges sociales ; en effet, cet emploi coûtera à la commune environ 400,- F par mois, qui peuvent être éventuellement pris en charge par le fonds de compensation.
- . Enfin, pour couper court à toutes les rumeurs, le Conseil Municipal précise qu'il n'est pas envisagé de construire un second immeuble au chef-lieu.

M.P.D.D.



URBANISME ANNEE 92

Certificats d'urbanisme :

. Marcel GIRARD, Chez Joindet	<i>favorable</i>
. Jean DUPONT, Lignères	<i>2 demandes refusées par D.D.E.</i>
. Mme CANETTA, Champ Bolliet	<i>refusé par D.D.E.</i>
. Roland CICLET, Le Mont	<i>refusé par D.D.E. en attendant MARNU</i>
. Armand HELBA, Vers Monnet	<i>accordé</i>
. Jean GOUYOU, Le Jovy	<i>accordé</i>
. Mireille BEAUQUIS, Le Mont	<i>refusé par D.D.E.</i>
. Jean-Luc JACQUEMOUD, Chef-lieu	<i>accordé</i>

Permis de construire :

. Michel JANIN, Chef-lieu	Rénovation et création niveaux supplémentaires :	<i>Accordé</i>
. Alain TRUCHET, Champ Bolliet	garage	<i>Accordé</i>
. Armand PERINET, Chez Déperraz	terrasse + garage	<i>Accordé</i>
. Bernard DUMONT, Le Mont	abri de jardin-garage	<i>Accordé</i>
. Association ST-ANTOINE Chef-lieu	hangar	<i>Accordé</i>
. Lionel JANVRIN, Chavanne	abri de jardin et bois	<i>Accordé</i>
. Edouard PETER, Chez Blondin	rénovation ferme	<i>Accordé</i>
. Jean-Paul BERCHET, Chef-lieu	maison individuelle	<i>Accordé</i>
. Pascal CONICELLA, Chez Blaise	rénovation ferme	<i>Accordé</i>
. Guy DUPONT-DESCOMBES, Chez Déperraz	cave enterrée	<i>Accordé</i>
. Alain BAILLARD, Chez Mangin	maison individuelle	<i>Refusé par DDE</i>
. Jean-Paul GAILLARD, les Côtes du Fernay	garage + terrasse	<i>Accordé</i>
. Eugenio FERNANDES, Le Fernay	maison individuelle	<i>Accordé</i>
. Philippe MINIQU, Le Fernay	maison individuelle	<i>Accordé</i>

ETAT CIVIL POUR 1992

Naissances :

- 31.01.92 Charlotte, fille de Jean-Louis CLEMENT et de Nathalie DUBOST (Chef-lieu)
- 19.02.92 Océa, fille de Jacky BAILLARD et de Catherine GEHIN (Besace)
- 22.02.92 Maxime, fils de Joël ORSIER et de Joëlle MOLLAND (Le Beuffy)
- 01.06.92 Romain, fils de Michel LEMAIRE et de Jacqueline DUPONT-DESCOMBES (Le Fernay)
- 05.06.92 Mathias, fils de Jean-Louis LAVERRIERE et de Martine CORBIER (Chez Blaise)
- 10.06.92 Nicolas, fils de Jean-Marc BOVAGNE et d'Isabelle GAL (Bovagne)
- 10.06.92 Célia, fille de Bernard DUMONT et de Nathalie GAL (Le Mont)
- 10.08.92 Mélissa et Laëtitia, filles de Jean-Claude PERINET et d'Isabelle CELETTE (Chef-lieu)
- 21.10.92 Chloé, fille de Jean-Marc VIANDAZ et d'Agnès HUMBERT (Chef-lieu)
- 07.12.92 Mathilde, fille de Philippe ANTHONIOZ et de Janique CHAPPAZ (Chef-lieu)

Aucun mariage célébré en 1992 dans la commune.

Décès :

- 20.01.92 Léopold MABBOUX - 83 ans (Chez Chappée)
- 09.02.92 André LARUAZ - 71 ans (Vers Lachat)
- 12.02.92 Gaston MEGEVAND - 79 ans (Les Mouilles)
- 08.06.92 Germaine LAVERGNAT - 87 ans (Le Tournier)
- 06.09.92 Marc VIDONNE - 49 ans (Merdasson)
- 19.10.92 Laëtitia PERINET - 2 mois (Chef-lieu)
- 22.10.92 Marthe Ida VIDONNE - 82 ans (Merdasson)
- 14.11.92 Séverine BOVAGNE - 9 ans (Le Champ Bolliet)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Comme vous le savez, le budget de la commune est établi chaque année en mars, sur la base de prévisions. A la fin du printemps, la commune reçoit le compte administratif qui représente les résultats et le bilan de l'année précédente. A la fin de l'été, compte tenu de ce document et des opérations réalisées, il est possible d'ajuster le budget. C'est ce que l'on appelle le BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

Le compte administratif de 1991 fait apparaître, au niveau de l'exploitation, un excédent de 124.745,42 F. Par ailleurs, deux recettes supplémentaires pour l'année 92 ont été notifiées : 56.000 F provenant du Fonds National de la Taxe Professionnelle et 43.500 F provenant de coupes de bois exceptionnelles. Au total, une somme de 225.245,42 F est donc ajoutée au budget.

Après ajustement de la Section de Fonctionnement, une somme de 193.845,42 F est reportée à la Section d'Investissements. Cette somme, complétée par un emprunt, permettra l'acquisition du terrain situé derrière l'école. Ainsi, lorsque le besoin s'en fera sentir, cette réserve foncière permettra l'extension de l'école. De plus, les enfants disposeront d'un terrain de jeux et de sports complémentaire.

La structure de la Section de Fonctionnement change peu et ne sera donc pas montrée ici. Par contre, celle de la section d'Investissements mérite un examen approfondi.

DEPENSES		RECETTES	
Déficit d'investissements reporté	73.594,35	Excédent d'investissements reporté	99.317,33
		Subventions d'équipements	40.520,00
Acquisitions de biens	445.414,08	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	193.845,42
Travaux de bâtiments & génie civil	168.984,90	Produit des emprunts	326.734,58
		Subvention en annuité	27.576,00
	687.993,33		687.993,33

Les déficits et excédents reportés correspondent respectivement aux dépenses non effectuées par rapport au budget de l'année précédente et aux recettes non utilisées concernant également l'année précédente.

E.T.

INTERCOMMUNALITE

La France est le pays d'Europe qui comporte le plus de communes ; celles-ci sont donc petites et, par conséquent, ont des moyens et des possibilités limités. Cependant, les Français y sont très attachés ; elles sont vraiment la communauté locale de base, dans laquelle chacun se reconnaît, bien plus que dans le canton, le département, sans parler de la région.

Pour résoudre cette contradiction, le parlement a voté une loi (Loi sur l'administration territoriale de la République, du 6 février 1992) qui fait obligation aux communes de se regrouper pour coopérer dans divers domaines ; c'est ce qu'on a nommé "intercommunalité". Le mode d'association des communes n'est pas fixé par la loi et peut varier dans une très large mesure. Les compétences des groupements sont, pour certaines, obligatoires et pour d'autres, facultatives.

Les communes devaient faire des propositions à une commission départementale de la coopération intercommunale, créée pour mettre en place ces associations.

La Muraz coopère depuis de nombreuses années avec la plupart des communes du canton de Reignier, dans plusieurs domaines : voirie, eau, enseignement secondaire... Il a donc paru logique que nous soyons associés avec elles, et c'est dans ce sens qu'une proposition a été votée par les Conseils Municipaux de La Muraz et d'autres communes concernées.

Il restera à définir les compétences de cette association et sa formule. Il est encore trop tôt pour en savoir plus à ce sujet, car on ne connaît pas l'accueil donné par la commission à cette proposition. Mais c'est de toute façon un point important pour notre avenir.

L.V.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

C'est par un temps pluvieux que nous nous sommes tous retrouvés en ce mercredi 11 novembre 1992.

Après la messe célébrée en l'honneur de nos disparus dans les différents conflits, nous nous rassemblons devant le Monument aux Morts pour la sonnerie ainsi que pour le dépôt de gerbe effectué par deux anciens combattants.

Ensuite, la parole est donnée à Alain TRUCHET pour la lecture du message de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, ainsi qu'à Monsieur le Maire qui nous rappelle qu'en cette fin de 20ème siècle, au moment où tous les horizons s'obscurcissent : guerre civile, montée des extrémismes et de l'intolérance, crise économique et chômage, nous devons tous oeuvrer pour le rassemblement des peuples d'Europe et pour la Paix, afin que les générations à venir du 21ème siècle n'aient pas à connaître les tragédies de ce siècle.

Nous nous rendons ensuite à la salle communale où un vin d'honneur était offert par la Municipalité. C'est par un excellent repas, pris à l'Hôtel de l'Union où nous retrouvons nos amis d'Arbusigny, que se termine cette journée.

Une journée riche en échanges, contacts et réflexions.

C.Z.



LA PAGE DES ASSOCIATIONS LOCALES

Voici de nouveau un mot d'une de nos Associations, à qui nous donnons bien volontiers la parole.

Bien entendu, les opinions exprimées dans cette page n'engagent que leurs auteurs et pas la Municipalité.

A quelques jours de Noël, nous avons le plaisir de vous retrouver pour des nouvelles de l'école de notre village...

Malgré un mois de novembre pluvieux, vous pourrez constater que le résultat de notre soirée LOTO du 21 novembre à la salle des fêtes, a été plus que satisfaisant. En effet, ce soir-là, dans une ambiance chaleureuse grâce au dévouement des parents d'élèves qui ont participé à la réussite de cette fête, le bénéfice net a été de 20.600 F.

Grâce à votre **présence à tous**, cette somme nous permettra de réaliser plusieurs activités :

- une animation musicale,
- un séjour d'escalade de 3 jours à Vallorcine, pour les grandes classes,
- une fête à Noël pour les enfants avec projection d'un film,

et tout au long de l'année, divers abonnements à des revues et magazines.

L'ordinateur que nous avons commandé a été installé dans les locaux début Octobre.

Voici les effectifs de l'année scolaire 92/93:

MATERNELLE : 35 enfants, deux institutrices à mi-temps et une assistante maternelle pour accueillir nos chers petits.

CP, CE1 : 21 élèves.

CE2, CM1, CM2 : 20 élèves.

Le nombre de repas servis chaque jour à la cantine varie entre 30 et 35.

Notre école a participé à la collecte de riz organisée en octobre dernier pour la Somalie ; les enfants ont été particulièrement sensibles à cette opération d'entraide.

Au moment de vous quitter, les instituteurs, le personnel de l'école, les parents d'élèves ainsi que les enfants de toutes les classes, se joignent à moi dans une pensée émue pour notre petite camarade Séverine.

L'Association des Parents d'Elèves vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 1993.

N.P.

INFORMATION DU SERVICE SOCIAL DE REIGNIER

Parents, avant l'entrée à l'école maternelle et souvent aussi après l'école, vous souhaitez faire garder votre enfant. L'**assistante maternelle agréée** peut être une réponse. En effet, grâce à elle, vous pourrez prétendre à l'aide à la garde (quels que soient vos revenus) et à une déduction fiscale.

Madame, vous gardez des enfants et vous souhaitez être déclarée et bénéficier ainsi de la Sécurité Sociale, de la retraite, du chômage, des congés payés...

Pour tout renseignement, contacter l'assistance sociale de votre secteur :

Dominique CARROT
"Les Charrues"
74930 REIGNIER

Tél. 50.43.44.94

Permanences : 1er et 3ème mercredis du mois, de 14 h à 16 h 30.

BLOC NOTES

BIBLIOTHEQUE :

Après le passage du bibliobus, nous voici pourvus de nouveaux livres que nous vous invitons à découvrir :

**le lundi de 17 h 30 à 18 h 30
et le samedi de 11 h 00 à 12 h 00.**

SOIREE SAUCE COFFE :

Le samedi 27 février 1993 à partir de 20 h 00 à la salle des fêtes.

Au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal avait été réélu cette année-là, probablement en Avril ou début Mai. Il avait 12 membres, le maire reste Joseph Marie DUPONT et l'adjoint Anselme DUBOULOZ ; il y avait une seule commission : la commission scolaire, composée de 4 membres.

Il y eut, en 1892, une grande sécheresse : la récolte de foin fut à peu près nulle, surtout dans les prés élevés, et les cultivateurs durent faire paître leurs bestiaux dans la forêt communale ; l'indemnité qu'ils durent payer fut fixée à 1 F par tête de bétail.

Notre commune n'était pas riche et le conseil avait beaucoup de peine à joindre les deux bouts. Déjà, les bâtiments scolaires lui causaient beaucoup de soucis. Il fallait construire des écoles dans les hameaux du Mont et du Feu, mais l'argent manquait et celle du Mont dut être ajournée "*pour quelques années, jusqu'à ce que les finances le permettent*". Puis, sur une injonction du Sous-Préfet, le Conseil s'inquiéta de "*l'état de délabrement et d'insalubrité*" de la maison d'école (comme on disait alors) du chef-lieu : pouvait-on la reconstruire ou devait-on créer un nouveau bâtiment ? Dans les deux cas, on "*comptait sur le concours bienveillant de l'Etat pour l'exécution des travaux projetés, vu le peu de ressources dont la commune disposait*".

En plus de cela, les activités du Conseil municipal comprenaient le vote du budget (avec fixation d'impôts extraordinaires pour payer l'entretien des chemins vicinaux et le traitement du garde-champêtre) et du compte administratif, le soutien à un indigent originaire de La Muraz. De plus, il devait donner son avis sur les demandes d'exemption du service militaire pour cause de soutien de famille ; en 1892, il donna un avis défavorable et un avis favorable.

Etat-civil :

Il y eut cette année-là 18 décès (dont deux enfants mort-nés), 8 mariages et 15 naissances. Parmi ceux qui sont nés cette année, peut-être en avez-vous connu quelques-uns : Edouard LAVERGNAT, François LAVERGNAT, Gaston BOVAGNE, Léonie PARGOUD, Anna MAGNIN, Arthur DEPERRAZ, Mélanie DUPONT, Angèle DUPONT, Albert DEMOLIS, Joseph LAVERGNAT, François MILANOLO, Marthe MOLLAND, Virginie DUPONT, Julie GUY et Albert MEGEVAND.

L.V.

TELETHON 92

Comme chaque année à la même époque, le Téléthon est organisé dans toute la France afin de récolter des dons pour la recherche médicale.

Plusieurs réunions ont eu lieu dans notre canton avec les communes de Reignier-Esery, Pers-Jussy et Scientrier, pour organiser une activité pendant cette journée du 5 décembre. C'est alors qu'une idée "un peu folle" me trotta dans la tête, **monter le Salève en courant, depuis La Muraz, pendant 24 heures**. Lorsque je proposai cette idée lors d'une réunion, dans la salle, pas un bruit, tout le monde restait muet ; puis, petit à petit, les langues se déliaient : "*pourquoi pas ?*".

Pour moi, le défi était lancé ; il restait cependant à trouver les coureurs. Je demandai alors aux personnes des autres communes de prospecter chez elles pour trouver d'éventuels candidats, à charge pour moi d'en trouver à La Muraz : il fallait au minimum 24 coureurs pour 24 heures de montée. Après de nombreuses démarches et de multiples coups de téléphone, une dernière réunion permettait d'établir une liste de noms et c'était parti...

En plus de cette course, d'autres idées ont germé : une buvette non-stop au départ pendant ces 24 heures de course, une ronde de 4 x 4, une marche aux lampions Reignier-Esery-La Muraz et, pour clôturer, une soupe à l'oignon à la salle des fêtes où toute la population était conviée.

Vendredi, 18 heures : les premiers coureurs partent sous une pluie torrentielle, plus rien ne peut arrêter ces fous du jogging pendant 24 heures, surtout pas le temps.

Mon tour : samedi à 4 heures du matin (dur - dur !) ; à La Muraz, il pleut à verse mais le moral est au beau ; à La Croisette, il neige, 15 cm environ recouvrent la route et je croise le chasse-neige...

Cette ronde a duré toute la nuit et toute la journée du samedi, certains ayant même effectué 2 à 3 montées au Salève. Ce n'est pas moins de **67 coureurs** (garçons et filles) qui ont pris le départ pour ce pari un peu fou : "aider la recherche médicale".

Pour terminer ces quelques lignes, je voudrais remercier tous les coureurs pour ce superbe esprit d'équipe et ce lien qui nous resserre avec les communes voisines, ainsi que tous les volontaires de cette journée Téléthon.

A La Muraz, les dons, buvette et soupe ont rapporté : **14.000,- F**,
et l'ensemble des 4 communes : **35.000,- F**.

Au nom du Téléthon, **MERCI !**

L.J.



OYEZ, OYEZ

Citoyen, citoyenne,
Habitants de La Muraz
et des environs :

Les "**Lou P'tiouts**"

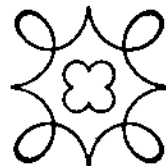
ont le plaisir de vous annoncer l'ouverture de leur halte-garderie située dans le même bâtiment que la Salle des Fêtes.

Elle reçoit les enfants de **18 mois à 6 ans**, quelques heures ou la demi-journée, le **vendredi matin de 8 h 45 à 12 h**.

Si vous désirez aller chez le docteur, le coiffeur, faire des courses ou simplement favoriser l'épanouissement de votre enfant, développer son autonomie et préparer son passage de la vie familiale à la vie sociale, alors venez nous rendre visite, nous nous ferons un plaisir de vous montrer tout ce que nous sommes capables de faire...

A BIENTOT...

Annette EKOUAGHE



NOTRE BLASON

Tout le monde a pu voir, en mairie ou dans la salle des fêtes à l'occasion de l'ouverture de la bibliothèque, le blason réalisé par Monsieur Daniel SANDOZ, héraldiste. Il figurera prochainement sur le papier à en-tête de la Mairie.

Pour permettre à chaque habitant de la commune d'en posséder une copie ou d'en offrir, le Conseil a décidé de faire réaliser un lot d'autocollants reproduisant le-dit blason, pour un montant de 2.400 F.

Vous en trouverez un exemplaire ci-dessous et il vous sera possible d'en acheter en mairie.

E.T.





Bonne Année 1993